

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

26/08/2016

Dossier complet le

12 OCT. 2016

N° d'enregistrement

2016 - 2125

1. Intitulé du projet

Zone d'Activités "BEL AIR 2"

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes du Pays de Palluau

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MORINEAU Pascal - Président de la Communauté de Communes du Pays de Palluau

RCS / SIRET

2 4 8 5 0 0 4 5 6 0 0 1 0 3

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N°33 : Permis d'aménager d'un lotissement situé sur le territoire d'une commune dotée d'un P.L.U.	L'opération crée une surface de plancher supérieur ou égal à 10 000 m ² et inférieur à 40 000 m ² (ici 36 760 m ² soit 65% de la surface cessible) dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieur ou égale à 10 ha (ici 8.95 ha).

4. Caractéristiques générales du projet

Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La zone d'activités "BEL AIR 2" est située sur la commune de MACHE, au Sud de la route départementale n°948. Ce projet couvre une superficie d'environ 9.55 ha.

Cet aménagement a pour vocation d'offrir des terrains viabilisés destinés à l'accueil de nouvelles activités à caractère industriel, artisanal, commercial ou de bureau.

Le projet s'inscrit dans la continuité de la zone d'activités existante ZA Bel Air (tranche 1) situé au Sud de la route départementale n°948 et accessible par la route départementale n°94.

(ZA BEL AIR 1 : emprise 116 541 m², plancher 91 645 m², permis d'aménager n° PA 85.130.10.C.0004 délivré le 08 juin 2010)

Les constructions du projet de la ZA BEL AIR 2 devront présenter un volume et un aspect satisfaisant permettant une bonne intégration dans l'environnement tout en tenant compte du site général dans lequel il s'inscrit et notamment la végétation existante et la topographie du site.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet de zone d'activités a pour objectif de viabiliser des terrains de petites et grandes superficies afin d'élargir le potentiel d'accueil de nouvelles activités sur la commune de MACHE et sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Palluau.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux d'aménagement de ce projet seront réalisés en deux phases, à savoir:

1ère PHASE:

- terrassements généraux de la voirie et du bassin de rétention,
- pose des réseaux et branchements d'assainissement eaux pluviales,
- réalisation de la voirie provisoire: empierrement, revêtement en grave bitume et bordures,
- pose des réseaux et branchements d'électricité, gaz, téléphone et eau potable,
- pose de l'éclairage public.

2ème PHASE:

- réalisation de la voirie définitive: chaussée en enrobés et réalisation des trottoirs,
- pose de la signalisation verticale et marquage de la signalisation horizontale,
- réalisation des espaces verts.

La durée totale des travaux est d'environ 6 mois.

L'accès au chantier se fera par la RD94.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Zone d'activités avec bâtiments industriels, artisanaux ou commerciaux recevant le personnel, les clients, les livreurs... des nouvelles entreprises implantées.

Le projet s'inscrit dans la continuité de la zone d'activités existante ZA Bel Air (tranche 1) situé au Sud de la route départementale n°948 et accessible par la route départementale n°94 .

(ZA BEL AIR 1 : emprise 116 541 m² , plancher 91 645 m² , permis d'aménager n° PA 85.130.10.C.0004 délivré le 08 juin 2010).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- 1/ Demande de Permis d'aménager (dépôt pour instruction prévu en novembre 2016)
- 2/ Déclaration au Titre de la Loi sur l'Eau (dépôt du dossier prévu en novembre 2016)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Etant donné que cet aménagement couvre une superficie d'environ 8.95 ha et autorise une surface plancher de 36 760 m², cette demande d'examen au cas par cas est obligatoire pour obtenir le Permis d'Aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du projet	89 516 m ² (8.95 ha)
Espaces cessibles (îlots A + B + C + D)	56 552 m ²
Espaces communs :	
- voirie à créer + transfo EDF	4 482 m ²
- réserve foncière	3 051 m ²
- espaces verts (bassin de rétention compris , hors zone humide)	9 286 m ²
- zone humide	16 145 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parc d'activités Bel Air
85190 MACHE

Coordonnées géographiques¹

Long. 01 ° 42 ' 07 " O

Lat. 46 ° 47 ' 10 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Il s'agit d'un terrain agricole cultivé et mis en prairie.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune de MACHE est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) dont la dernière révision a été approuvée le 24 juin 2016.

Les parcelles cadastrales concernées par cet aménagement sont situées en zone AUea et font donc partie du territoire de la commune destiné à l'urbanisation à caractère industriel, artisanal, commerciale ou de bureau.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?

dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

Le zonage de pré-localisation établi par la DREAL ne relève aucune zone humide sur la zone d'étude, mais à proximité directe (parcelle voisine à l'Est).
Un diagnostic précis a été réalisé selon les critères de l'arrêté modificatif de 2009 et a mis en évidence la présence d'une zone humide d'environ 1.54 ha.
Le projet tient compte de la préservation totale de cette zone humide.

dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?

si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

dans un site ou sur des sols pollués ?

dans une zone de répartition des eaux ?

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?

dans un site inscrit ou classé ?

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

d'un site Natura 2000 ?

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie des déblais issus des terrassements de la voirie et du bassin de rétention seront évacués en décharge contrôlée.
	est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport de matériaux de carrière pour constitution de structure de voirie
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Transformation d'un espace agricole en parc d'activités la bio-diversité des deux mares et de la zone humide diagnostiquée sur la zone d'étude sera totalement préservée et pérennisée.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones humides seront totalement préservées et l'ensemble des aménagements environnants seront réalisés de façon à ne pas perturber les alimentations souterraines de la zone humide. Les terrassements en déblais des voiries, des réseaux, des ouvrages hydrauliques, situés en amont immédiat de la zone humide, seront réalisés très superficiellement afin de ne pas perturber une éventuelle nappe souterraine.

Uniquement la consommation de terres agricoles sur l'ensemble du projet

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

Est-il concerné par des risques technologiques ?

Risques et nuisances

Est-il concerné par des risques naturels ?

Engendre-t-il des risques sanitaires ?

Est-il concerné par des risques sanitaires ?

Aléas sismique modéré

Commodités de voisinage

Est-il source de bruit ?

Est-il concerné par des nuisances sonores ?

Engendre-t-il des odeurs ?

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Engendre-t-il des vibrations ?

Est-il concerné par des vibrations ?

Utilisation d'engins pendant la phase chantier et fréquentation du parc d'activités pas de voisinage immédiat.

Mise en place d'un éclairage public le long de la voirie.

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?

Est-il concerné par des émissions lumineuses ?

Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?

Circulation d'engins pendant la phase chantier puis pendant la phase d'exploitation

Pollutions

Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?

Si oui, dans quel milieu ?

Sur l'ensemble du projet, les eaux de ruissellement seront recueillies via le réseau d'assainissement eaux pluviales et dirigées vers deux ouvrages de régulation.

L'exutoire de ces ouvrages sera la zone humide préservée avec des rejets conformément au SAGE Vie et Jaunay et au SDAGE 2016-2021.

Les eaux usées seront traitées à la parcelle par assainissement autonome conformément à la réglementation en vigueur.

Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

le Plan Local d'Urbanisme (PLU) indique que le projet se trouve partiellement sur un site archéologique.

la DRACC sera consultée dans le cadre du permis d'aménager et prescrira des fouilles le cas échéant.

**Patrimoine /
Cadre de
vie /
Population**

Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?

Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?

la création du parc d'activités "Bel Air 2" est réalisée en zone AUea et s'inscrit donc dans les orientations du PLU

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'aménagement de ce lotissement d'activités est en cohérence avec le développement de la commune de MACHE et est dans le respect du milieu environnant. Ces deux éléments sont justifiés par les points suivants:

- Le projet s'inscrit directement dans la continuité des secteurs urbanisés existants et à proximité immédiate de la ZA BEL AIR (tranche 1). Le projet profite également de la visibilité depuis l'axe routier (RD N°948) , un avantage pour le développement économique de la région.
- Ce projet porte peu atteinte au milieu environnant: la zone humide et les haies existantes seront conservés afin de préserver la faune et la flore existantes.
- Les noues et le bassin de rétention seront équipés d'ouvrages permettant de réguler le débit des eaux de ruissellement restituée au milieu naturel et permettant de bloquer une éventuelle pollution accidentelle grâce à la mise en place d'un système siphonoïde et d'un système de fermeture (clapet à chaînette).

En conclusion, au vu de l'état des lieux, du type de projet et des mesures prises pour la gestion du site et de ses eaux, il semble que les incidences du lotissement d'activités sur le milieu naturel soient négligeables.

Il n'est donc pas jugé nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact, celui-ci ayant fait l'objet d'une étude d'incidence au titre de la loi sur l'eau.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Extrait du diagnostic des zones humides réalisé par ATLAM en septembre 2015

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

PAUWAN

le,

05/10/2016

Signature

Président C.C. PALLUAU
Pascal MORINEAU

